



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 Août 2022

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire.

Conseillers présents : (10) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, GENTAS Dominique, MOUREZ Jean Christophe et Mmes JEANDOT Julie et GRILLOT Isabelle.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseiller excusé (1) : Mr DANJEAN Pierre

Pouvoir (0) : Aucun **Votants** : 10

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 40

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 29 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des élus. MM le Maire et le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1 – Délibération : approbation schéma communal de défense contre l'incendie (SCDECI) :

Présentation du schéma communal de défense extérieur contre l'incendie, réalisé par le SIDEK, aux élus par Mr le Maire. Une nouvelle loi oblige la Commune à se placer dans une conformité incendie. Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal, si le schéma est approuvé, il sera présenté au Préfet et au SDIS qui le validera. La Commune pourra ainsi mettre en œuvre les travaux d'aménagement.

A noter l'urgence d'aménagement au Chaumoï Boivin. Actuellement la borne d'incendie est obsolète, d'où la nécessité d'installer une citerne au cœur du hameau.

Vote pour le schéma de défense incendie : - contre : 0
- s'abstient : 1
- pour : 9

► Le schéma de défense incendie est approuvé.

2 – Questions diverses :

a) Une parcelle boisée de 1 250 m², dans la côte du Chaumoï Boivin est en vente pour 430 €. Cette parcelle touche la forêt communale. La commune n'est pas intéressée par cette vente.

b) Gestion des cours d'eau du bassin de la Seille par l'EPAGE (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux), compétence de la communauté de communes Bresse Haute Seille.
L'EPAGE sollicite un référent par commune. Mr Dominique GENTAS est nommé.

c) CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées, de la communauté de communes Bresse Haute Seille.) : La commune verse 2274 € par an pour le SDIS, soit 23,66 € par habitant. Le SDIS veut augmenter cette cotisation, mais la Commune n'a aucune information concernant cette augmentation. Le Maire se renseignera sur ce sujet.

d) Mr Dominique GENTAS soulève le problème des frênes des bois communaux, qui tombent sur des propriétés privées. Mr Maire explique qu'il faut contacter l'ONF, qui gère ce genre de situation : marquage et recherche d'un acheteur.
Ces bois peuvent être proposés en cession accessoire ou en complément d'affouage.

Fin de séance : 20h 30

M. Pierre DUC

Mr Laurent BESANÇON

Secrétaire

Maire